

Bien entendu, le député de York-Sud a clairement donné à entendre qu'il ne trahirait pas ses amis à ce moment-ci. Mais si certains de ses partisans changeaient d'opinion et décidaient de travailler à la cause du pays plutôt qu'à celle de leur chef, il pourrait bien arriver que le gouvernement soit renversé. Il aurait fallu adopter ces deux bills il y a longtemps, mais quelques-uns de nos amis créditistes tenaient à un débat. C'est leur droit. Nous ne voulons pas nous y opposer. C'est grâce à notre insistance si l'étude du bill des pensions a été accélérée au début. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) avait fait une suggestion en ce sens au cours du débat sur le discours du trône. En ce qui nous concerne, nous nous sommes constamment tenus prêts et disposés à hâter l'adoption de cette mesure. Nous restons prêts à le faire, quel que soit le résultat du vote sur cette motion ce soir.

Qu'en est-il de mes honorables amis à ma gauche? Je devrais citer le hansard de vendredi dernier, mais le député du Yukon l'a déjà fait. Mais je remarque avec un certain intérêt que le *Globe and Mail*, dans son édition de samedi dernier déclarait que, dans ses commentaires à l'adresse de cette Chambre, le député de York-Sud avait donné à entendre, lorsque le député du Yukon l'avait interrogé sur ses intentions au sujet de la mesure, qu'il se ferait un point d'honneur de la condamner. Évidemment, dans le hansard on lit: «de toutes ses forces». Je présume que c'est bien ce qu'il a dit. Je suis persuadé que s'il avait parlé d'honneur, il aurait veillé à ce que ce mot ne figure pas dans le hansard parce que l'honneur ne caractérise surtout pas l'attitude des néo-démocrates au sujet de cette mesure.

Le député de York-Sud a parlé de l'attitude adolescente de notre parti. J'aimerais voir un peu plus de juvénilité de la part de NPD. Qu'est-il arrivé à ses membres, à leur esprit d'entreprise, à leurs intérêts? Je crois que le député de York-Sud les a entraînés un peu rapidement dans une sorte de ménopause politique, et je pense qu'il faut leur pardonner un peu de sauter un peu partout comme des écervelés. J'aimerais rappeler au député de York-Sud: «Oh, what a tangled web we weave when first we practice to deceive». En ce qui a trait à cette mesure ils ont, au cours des derniers jours, tournoyé, ils se sont tordus, débattus et contorsionnés de telle façon qu'une couleuvre s'y serait cassé l'échine.

Une seule chose les intéresse: demeurer aussi près que possible du pouvoir, siéger auprès des puissants et tenir de leurs petites mains tremblantes les quelques miettes de pouvoir que leur ont jetées le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement. Je pense qu'il n'y a jamais eu un tel cas de partage du pouvoir depuis l'époque lointaine des empereurs romains alors que le tyran Caligula voulait faire un proconsul de son cheval.

M. Fraser: Quelle extrémité?

M. Baldwin: Le NPD a donc sombré dans une inertie bredouillante, et nous savons tous qui bredouille le plus. Une revue des faits pertinents indique que notre parti a toujours pris une position conforme à ses principes, conforme à la position qu'il a prise en 1971 à toutes les étapes de la mesure conforme à la position qu'il a prise en comité.

Nous avons présenté cette motion de bonne foi et en toute honnêteté. Si nous ne le faisons pas, nous manquerions à notre devoir en tant qu'opposition loyale de Sa Majesté, une fois qu'on nous a signalé, comme on l'a fait la semaine dernière, que le gouvernement avait essayé de conclure cette vente. Si, vu notre attitude antérieure et la

Vente de Polymer

position que nous avons prise, nous ne faisons pas une proposition du genre, nous ne mériterions pas d'être et de continuer d'être l'opposition loyale de Sa Majesté pour le moment et de former le gouvernement après les prochaines élections, qui, je l'espère, ne se feront pas trop attendre.

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, les députés de l'opposition ont copieusement commenté ici la comparaison de la valeur comptable de Polymer au 31 décembre 1971, qui était de 118 millions de dollars, avec le prix auquel le gouvernement vend cette société à la Corporation de développement du Canada, soit 62 à 72 millions. Pour renseigner la Chambre, je voudrais exposer la méthode employée pour déterminer ce qu'on considère comme prix de vente équitable et raisonnable.

Tout d'abord, pour effleurer un aspect théorique de l'évaluation des investissements, les députés savent que la valeur comptable d'une société n'est pas le critère primordial déterminant le prix qu'un investisseur est disposé à en payer les actions. C'est plutôt en fonction du potentiel de bénéfices d'une société en activité qu'on détermine ce prix. Il suffit de regarder les chiffres relatifs aux opérations récentes portant sur les actions de sociétés enregistrées aux bourses d'Amérique du Nord pour le confirmer.

Ces dernières semaines il y a eu une baisse marquée du cours des actions qui est sans aucun rapport avec leur valeur comptable. La chute des cours traduit moins un changement de leur valeur aux livres que la préoccupation des investisseurs quant aux gains futurs de la Société, compte tenu des taux d'intérêt élevés, de l'inflation et de la situation monétaire internationale. Il arrive souvent que le cours des actions d'une société tombe au-dessous de la valeur comptable. Les actions de certaines grandes sociétés canadiennes ont été vendues ces dernières années, à un moment ou à un autre, à des prix bien au-dessous de leur valeur comptable correspondante.

Je ne parlerai pas particulièrement de l'évaluation de Polymer à des fins de vente. Il était difficile d'évaluer Polymer parce que, comme les actions de cette société ne sont pas inscrites en Bourse, on ne peut invoquer comme terme de comparaison aucune valeur marchande présente ou passée. Au moment de la vente on pourrait dire que la valeur s'établissait entre 30 millions, montant de l'investissement initial du gouvernement, à 118 millions ce qui représente la valeur comptable des parts des actionnaires. En fait, on n'aurait pu justifier l'une ou l'autre de ces valeurs extrêmes.

Il est toutefois possible d'envisager l'évaluation comme le ferait un investisseur de l'extérieur. Un investisseur bien informé et sur ses gardes tiendrait compte des antécédents de Polymer et de ses gains futurs possibles. Il examinerait la qualité de ces gains et il verrait que, même si la Société a enregistré des bénéfices dans le passé, ces bénéfices ont été à la baisse sauf en 1969, année exceptionnelle, où l'on a enregistré des prix très élevés pour ses produits et des changements favorables des cours des changes.

• (1650)

M. Nielsen: Voyons le dernier exposé financier.

M. Goyer: Je le déposerai dès que je le recevrai, comme je l'ai promis au député.

L'investisseur en question pouvait remarquer que même si la compagnie cherchait à diversifier son activité, sa principale source de gains demeurait le caoutchouc,